



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°6
DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 09 septembre 2026.

Etaient présent :

Mesdames : BERNARD Martine, BREMAUD Brigitte, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Absents :

Madame CORNEC Marie-Eve a donné procuration à Madame DUFOUR Marie-Thérèse
Madame BARTHELEMY Christine a donné procuration à Madame BREMAUD Brigitte

Assistait également à la réunion :

Madame GARGADENNEC Cécile, Responsable des Ressources humaines

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre d'absents : 2

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 23

2026-09-14-53-A

Modification dénomination de rue « Lieu-dit Kergolier »

Madame la Maire expose la demande d'une partie des habitants du Lieu-dit Kergolier du numéro 2 au numéro 14 qui rencontrent des difficultés dans l'adressage de leur courrier, voire des secours.

Après concertation entre eux, ils proposent de renommer l'accès à leurs habitations « chemin du vent salé » « Hentig An Avel Sall » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- *Adopte la modification de dénomination d'une partie « du lieu-dit Kergolier » du numéro 2 au numéro 14 par « chemin du vent salé » ;*
- *Autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.*

À la suite d'une erreur matérielle, cette délibération remplace et annule la délibération 2026-09-14-53.

Pour copie certifiée conforme.

A Plozévet, le 14 septembre 2026.

La Maire,

Claudie GUÉNOLÉ.

